



Parkinson Canada

APPEL DE DEMANDES

lancé par

Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE FONDAMENTALE

(Cycle allant de 2018 à 2020)

Date de publication :	16 novembre 2017
Date de réception des demandes :	1 février 2018, (à 17 h HNE)
Avis de décision :	juillet 2018
Date de début du financement :	1 octobre 2018
Durée de la bourse :	Deux ans

TABLE DES MATIÈRES

- Contexte
- Fonds disponibles
- Admissibilité
- Processus d'examen
- Critères de l'examen
- Conditions
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement
- Procédures de demande
- Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses de recherche fondamentale (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Parkinson Canada entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur de 40 000 \$ à 50 000 \$ par an, selon le nombre d'années d'expérience aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches biomédicales dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société. Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme les personnes qui possèdent un doctorat en médecine ou un Ph.D. Des bourses de recherches postdoctorales pourraient être accordées pour appuyer une formation spécialisée en recherche dans le domaine général de la maladie de Parkinson. Les candidats qui cherchent à obtenir une aide financière pour acquérir une formation clinique avancée devraient consulter les lignes directrices sur les bourses cliniques en troubles du mouvement de Parkinson Canada.

FONDS DISPONIBLES

Les chercheurs cliniques (M.D.) sont admissibles à des subventions de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an. Fondées sur le nombre d'années d'expérience en recherche, les candidats aux bourses postdoctorales (Ph.D.) possédant deux années d'expérience en recherche ou moins sont admissibles à une bourse de 40 000 \$ et ceux qui possèdent plus de deux années d'expérience sont admissibles à une bourse de 50 000 \$. À la fin de deux années de formation en recherche postdoctorale pendant la durée de la bourse, le candidat peut être admissible à une bourse d'un montant supérieur, jusqu'à concurrence du montant maximal octroyé aux termes du Programme (50 000 \$).

Candidats aux bourses postdoctorales (Ph.D.)	Montant de la bourse
Nombre d'années d'expérience en recherche ou en formation clinique	
0-2	40 000 \$
> 2	50 000 \$

Chercheurs cliniques (M.D.)	Montant de la bourse
Montant de base	50 000 \$

Pour le programme de partenariat entre le FRSQ et Parkinson Canada, le programme offre de l'aide pendant un maximum de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par le FRSQ. Le montant de ces bourses est le même que celui des bourses de recherche fondamentale et de recherche clinique. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRSQ et correspond aux montants de financement réguliers du FRSQ (<http://www.frqs.gouv.qc.ca>).

Les requérants qui soumettent une demande de financement au FRSQ doivent soumettre leur demande au FRSQ et à Parkinson Canada. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de Québec.

Les candidats qui souhaitent obtenir un financement dans le cadre du partenariat entre Parkinson Canada et la FRSNB doivent présenter une demande à la Parkinson Canada seulement et indiquer sur leur demande qu'ils souhaitent poser leur candidature pour la bourse du partenariat. Le programme offre deux années de soutien, et les montants versés aux étudiants diplômés et aux chercheurs sont les mêmes que ceux qui sont offerts par la bourse d'études supérieures ainsi que les bourses de recherche clinique et bourses de recherche fondamentale. La contribution de 5 000 dollars par année de la part des superviseurs des candidats aux bourses d'études supérieures est aussi exigée pour l'obtention des bourses au titre du partenariat avec la FRSNB.

Les candidats qui souhaitent obtenir un financement dans le cadre du partenariat entre la SHRF et Parkinson Canada doivent présenter une demande à la fois à la SHRF et à Parkinson Canada et ils doivent indiquer dans leur demande à Parkinson Canada que cette exigence a été satisfaite. Les recherches au titre de ce programme doivent être effectuées dans une université ou un établissement affilié, y compris les hôpitaux et les établissements de recherche, de la province de la Saskatchewan

Les recherches au titre de ce programme doivent être effectuées dans une université ou un établissement affilié, y compris les hôpitaux et les établissements de recherche, de la province du Saskatchewan.

ADMISSIBILITÉ

Parkinson Canada désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada (résumés dans le présent Appel de demandes) et envisagent de poursuivre leur formation ou d'effectuer des recherches au sein des organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

Les candidats doivent détenir un doctorat en médecine ou un Ph.D. et être diplômés d'une université reconnue par Parkinson Canada. Les titulaires d'un doctorat en médecine peuvent s'inscrire à un programme d'études supérieures menant à l'obtention d'une maîtrise ès sciences ou d'un Ph.D.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise.

Les candidats qui sont médecins doivent être autorisés à exercer au Canada ou détenir une carte de stage au Canada.

En évaluant une demande, Parkinson Canada considérera toute expérience en recherche acquise après l'obtention d'un doctorat comme étant une formation en recherche postdoctorale. Il pourra s'agir d'une expérience de travail à temps plein ou à temps partiel, dans un milieu universitaire ou privé. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

La bourse sera détenue en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat choisi un contexte de formation solide. Le comité consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

Aux termes du Programme de demandes, on acceptera les demandes de citoyens canadiens qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé au Canada ou à l'étranger et de demandeurs internationaux proposant une formation dans un établissement approuvé situé au Canada.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à Parkinson Canada à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Le comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le comité consultatif est responsable d'évaluer les demandes présentées en réponse à cet appel, de les noter pour permettre un classement par ordre de priorité et de recommander l'octroi des fonds nécessaires à la recherche si la demande est approuvée.

On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin.

Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examineront chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail? Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?
- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la subvention de recherche ou de la bourse de formation accordée au titre du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

Le récipiendaire d'une bourse au titre du Programme ne peut transférer cette bourse à un autre établissement à moins d'avoir été autorisé à le faire par les présidents du comité des politiques de recherche et du comité scientifique consultatif.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être transmis au directeur du Programme de recherche au bureau de Toronto de

Parkinson Canada au plus tard un an après le début du programme. Parkinson Canada fournira des directives et des instructions concernant le rapport d'étape avant la date limite de présentation du rapport.

Le rapport d'étape final décrivant en détail les résultats des travaux du candidat retenu et dont le contenu et la forme satisfont le Comité consultatif, doit être transmis au directeur du Programme de recherche au bureau de Toronto de Parkinson Canada, au plus tard trois mois après que le programme de deux ans ait pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de Parkinson Canada, au <http://www.parkinsonresearch.ca> au plus tard le **1^{er} février 2018 (17 h HNE)**.

Les demandes de subvention pour projet pilote comprennent ce qui suit :

- Un résumé du projet (maximum de 600 mots ou d'une page). **(Pour économiser de l'espace, vous n'avez pas besoin de fournir des renseignements de base comme une description de la maladie de Parkinson.)**
- Un exposé de projet de trois pages*, (le nombre de pages est suggéré seulement) notamment
 - Justificatif du projet (une page).
 - Buts et objectifs de formation précis (une demi-page).
 - Détail de l'expérience proposée, y compris les méthodes et procédures (une page).
 - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées (une demi-page).

* La limite de cinq pages ne s'applique qu'à la description du projet et ne comprend pas le budget estimé, les références, les renseignements biographiques, les approbations de comités d'éthique ou les autres documents à l'appui.
- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience suivants les études universitaires, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livre et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir (maximum de quatre pages).
- Si la carrière universitaire du candidat a été interrompue, une explication doit être fournie.
- Des formulaires d'évaluation des candidats au programme de bourse, remplis par deux (2) parrains. Les parrains devraient être des superviseurs récents qui connaissent le candidat.
- Des documents à l'appui pertinents et justifiés, notamment des photographies, des tableaux, des chiffres, des références bibliographiques, des lettres de collaboration, des appendices et un maximum de trois (3) publications peuvent être inclus.
- La signature d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

En plus de ce qui précède, le candidat doit faire en sorte que son superviseur proposé prépare les renseignements suivants :

- Une lettre de soutien du superviseur.
- Un résumé présenté par le superviseur proposé donnant un aperçu du programme de formation proposé, y compris des précisions sur la répartition du temps, les publications du superviseur et l'expérience de supervision, ainsi qu'un énoncé du ou des superviseurs éventuels décrivant l'environnement de formation et de collaboration, notamment les responsabilités qui seront assumées, l'enseignement qui sera prodigué et le projet de recherche qui sera réalisé.
- Des renseignements biographiques sur le superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

Les candidats n'ont pas besoin de poster leurs documents à la Société Parkinson Canada, mais nous vous demandons de garder vos documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1 février 2018 (à 17 h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web de Parkinson Canada à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Julie Wysocki, Directrice,
Programme de recherche,
1 800 565-3000 ou (416) 227-3382
Courriel : julie.wysocki@parkinson.ca